



DELIB 38-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 11 septembre 2025 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 6

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 04/09/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les onze septembre à 20h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Nadège BOUYASSE.

Pouvoir : Adrien STOLDICK à Emeline PAGÈS, Cédric GARCIA à Jean-Luc IMART, Martine BOUSQUET à Francis LEDOUX, Simon SAFFORES à Alexia BOUSQUET

Absents :

Secrétaire de séance : Nadège BOUYASSE

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : DÉLIBÉRATION DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT (04921) – AMORTISSEMENT SUBVENTIONS

Madame le Maire annonce au Conseil qu'à la demande du trésorier, il convient de faire une décision modificative (N°2) afin d'amortir les subventions de l'agence de l'eau.

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
70611-70 - Redevance assainissement collectif		-223,55€
777-042 – Opération d'ordre amort. recettes		+223,55€
TOTAL		0,00€
Investissement		
020 – Dépenses imprévues	-223,55€	
1391-040 – Opération d'ordre amort.	+223,55€	
TOTAL	0,00€	

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET